



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-010-2026-02

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2026

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes

IDF-2026-02-05-00003 - Arrêté modifiant l'arrêté n°

IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2026-02-05-00003

Arrêté modifiant l'arrêté n°
IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023
portant composition nominative du Conseil
économique, social
et environnemental d'Ile-de-France

ARRÊTÉ N°IDF
modifiant l'arrêté n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023
portant composition nominative du Conseil économique, social
et environnemental d'Ile-de-France

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Grand officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu la loi n° 2022-217, du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique local, et notamment son article 231 ;

Vu le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017, relatif à la composition et au renouvellement des conseils économique, social et environnementaux régionaux, modifié par le décret n°2023-632 portant diverses adaptations du code l'action sociale et des familles et du code générale des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-15-00005 du 15 décembre 2023 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2024-02-02-00003 du 2 février 2024 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de Mme Marie-Hélène MILOT, en date du 20 janvier 2026, faisant part de sa démission de son mandat de conseillère au sein du premier collège du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de M. Jean-Pierre FREMONT, directeur Territoires et Action Régionale d'Electricité de France, en date du 15 janvier 2026, faisant part de la désignation de Mme Hélène BADIA en remplacement de Mme Marie-Hélène MILOT ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : au I de l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 décembre 2023 susvisé, les mots : « *par Electricité de France (EDF) : Mme Hélène MILOT* » sont remplacés par les mots : « *par Electricité de France (EDF) : Mme Hélène BADIA* ».

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du I de l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 décembre 2023 modifié sont inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai maximal de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 5 février 2026

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME